



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 mai 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame et messieurs les conseillers-ère Gilles Chagnon, Daniel Champagne et Olive Kamanyana formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse France Bélisle et monsieur le conseiller Mario Aubé.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau et Daniel Feeny, attachés politiques et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Jean Boileau, directeur, Communications, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Geneviève D'Amours, directrice par intérim, Loisirs, sports et développement des communautés, Laurence Gillot, conseillère stratégique, Cabinet du conseiller désigné, et Paméla Touchette-Giroux, agente de communication, Communications.

CE-2022-393

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 27 MARS ET 4 MAI 2022 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 10 MAI 2022 À 10 H 25

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 27 mars et 4 mai 2022 ainsi que de la séance spéciale tenue le 10 mai 2022 à 10 h 25 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-394

SOUSSION 2021 SP 156 - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE PLANCHES À ROULETTES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de réaménagement du parc de planches à roulettes au parc Montpetit pour un montant total approximatif de 244 406,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mars 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21015-009-89819	223 175,94 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - Infrastructures 21-3011 - Parc Montpetit Skate park
04-13493	10 628,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 602,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-395

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE DUBLIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Dublin, dossier RS-22-069, comme illustré au plan numéro CRO-22-136 du 25 mars 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Dublin	Nord	Du boulevard de l'Amérique-Française jusqu'à un point situé à 20 m à l'ouest de la rue de Francfort	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-136 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-396

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MCELROY - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue McElroy, dossier RS-22-084, comme illustré au plan numéro CRO-22-156 du 8 avril 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
McElroy	–	Autour de l'îlot central	De décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-156 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-397

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE EDGAR-DEGAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Edgar Degas, dossier RS-22-083, comme illustré au plan numéro CRO-22-160 du 8 avril 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Edgar Degas	Sud	Entre la rue Henri-Matisse et la rue Claude-Monet (est)	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-160 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-398

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES RUES HENRI-MATISSE ET AUGUSTE-RENOIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Henri-Matisse et Auguste-Renoir, dossier RS-22-090, comme illustré au plan numéro CRO-22-173 du 14 avril 2022.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-173 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-399

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE COÛT DE CONTRAT - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2020 SI 277 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - AJOUT D'UN ASCENSEUR - CENTRE JULES-DESBIENS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et la Division de l'approvisionnement ont recommandé de déroger à l'obligation de solliciter des offres et d'octroyer un contrat de gré à gré à Jean Dallaire architecte inc. en vertu de l'article 59, item 19 du règlement concernant la gestion contractuelle, et que le contrat au montant de 84 443,38 \$ incluant les taxes, a été autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 171539;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 177515, 178015, 179340 et 181784 au montant total de 10 698,42 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Jean Dallaire architecte inc. a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires pour un montant de 6 504,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 6 504,14 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir du contrat initial, portant le numéro 171539, au montant total de 84 443,38 \$ incluant les taxes;
- entérine les délégations de pouvoir des avenants au contrat initial, et portant les numéros 177515, 178015, 179340 et 181784 pour un montant total de 10 698,42 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 6 504,14 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, au contrat de Jean Dallaire architecte inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 17 202,56 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 101 645,94 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21001-001-89820	5 939,14 \$	Ascenseur - Centre Jules-Desbiens - 15-2028 - Ascenseur Jules-Desbiens
04-13493	282,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	282,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-400

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LES TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2022 SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit réaliser des travaux de marquage de chaussée sur tout son territoire dans le cadre des contrats annuels de marquage et également dans le cadre de différents projets de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais (STO) doit ponctuellement réaliser des travaux de marquage de chaussée sur son réseau situé à l'intérieur des limites de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'effectuent généralement de nuit pour des raisons de sécurité, d'efficacité et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient se tenir entre le mois de mai et le mois d'octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la réalisation des différents travaux de marquage de chaussée à l'intérieur des limites du territoire de la ville de Gatineau pour 2022.

Adoptée

CE-2022-401

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE KENT-LAVAL-AUBRY-VICTORIA - 173, RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, accordait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des services d'ingénieurs-conseils pour la planification et la surveillance de chantier du projet de réaménagement du secteur des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;

CONSIDÉRANT QUE ce projet incluait l'enfouissement des services publics aériens;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet d'enfouissement des infrastructures électriques au centre-ville de Gatineau (secteur Laval, Kent, Aubry et Victoria) et en accord avec une entente prise avec Hydro-Québec, la Ville de Gatineau a la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet, dont l'acquisition de servitudes d'utilités publiques, sur plusieurs propriétés privées, notamment sur une partie du lot 1 620 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 3,9 m², propriété de Groupe Marc Dubé Ltée et de 3548201 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la servitude est basé sur la perte nette de trois cases de stationnement et qu'une entente de cession de servitude a été signée le 1^{er} février 2019 avec le Groupe Marc Dubé Ltée et de 3548201 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été complétés et que l'emprise réelle de la servitude étant maintenant connue, il y a lieu de procéder à la publication de la servitude au registre foncier et d'effectuer le paiement final au propriétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 620 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 3,9 m², au montant de 54 000 \$ plus les taxes applicables, tel que démontré au plan préparé par Doris Lapointe, arpenteure-géomètre, le 15 novembre 2018, sous le numéro 1569 de ses minutes, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'entente de servitude négociée et dûment signée par le Groupe Marc Dubé Ltée et 3548201 Canada inc., le 1^{er} février 2019;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'entente de servitude faisant l'objet de la présente.

La mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-001-89818	56 693,25 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 15-3060 - Honoraires professionnels - Laval/Kent/Aubry
04-13493	2 700,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 693,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-402

SOUSSION 2022 SP 063 - RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois (3991474 Canada inc.), 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour les travaux de réparation de trottoirs et de bordures, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 1 345 868,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mars 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour une période d'une année, débutant à compter de la date d'adjudication. Celui-ci pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année, ce qui porterait le montant total approximatif de ce contrat à 2 691 737,22 \$ incluant les taxes.

Les prix seront sujets à l'indexation basée sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, Indice d'ensemble (non désaisonnalisé), cette période se terminant trois mois précédant la date anniversaire. De plus, les prix seront assujettis à l'ajustement du prix du bitume.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL (TAXES INCLUDES)
02-31230-521	Trottoirs et bordures - Entretien et réparation d'infrastructures	341 984,03 \$
06-30887-002	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Bordures et trottoirs	136 060,98 \$
PIVM 2022 à venir	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Bordures et trottoirs	657 078,22 \$
06-30887-006	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Interventions palliatives	210 745,38 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-403

SOUMISSION 2020 SI 335 - ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS POUR LE CONTRAT DE FOURNITURE ET DE SERVICE DE PLOMBERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour la fourniture et le service de plomberie s'avère au-delà de la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 171973 pour un montant de 97 159,62 \$ incluant les taxes, à la firme Plomberie G & R St-Cyr, 7801, rue de Vernon, local A, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la fourniture et service de plomberie;
- autorise un montant supplémentaire de 5 530,97 \$ incluant les taxes, à la firme Plomberie G & R St-Cyr, 7801, rue de Vernon, local A, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la fourniture et service de plomberie portant le cumulatif à approuver à 102 690,59 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-404

SOUSSION 2022 SP 021 - PROGRAMME DE RESURFAÇAGE 2022 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour le programme de resurfaçage 2022 pour un montant total approximatif de 4 573 723,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mars 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)
02-31210-521	Rue Pavées - Entretien et réparation d'infrastructures	424 363,02 \$
02-41541-521	Ajustement des structures - Entretien et réparation d'infrastructures	176 315,99 \$
06-30887-006	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Interventions palliatives (2021)	944 114,84 \$
06-30848-006	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Interventions palliatives (2019)	72 077,82 \$
PIVM 2022 à venir (Comptant TP)	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Méga rapiéçage	1 095 130,37 \$
PIVM 2022 à venir (Comptant TP)	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Interventions palliatives	1 861 721,63 \$

Adoptée

CE-2022-405

SOUSSION 2022 SP 042 - PROGRAMME DE RAPIÉÇAGE 2022 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour le programme de rapiéçage 2022, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 759 938,76 \$ incluant les taxes, pour la section 1 et de 506 625,84 \$ incluant les taxes, pour la section 2, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 avril 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à la date d'adjudication et se terminera le 1^{er} décembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)
PIVM 2022 à venir (Comptant TP)	PIVM - Divers travaux de réfection du réseau routier - Rapiécage	328 539,11 \$
PIVM 2022 à venir	PIVM - Divers travaux de réfection du réseau routier - Règlement numéro 908-2022	938 025,49 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-406

**SOUSSION 2022 SP 081 - LOCATION DE NIVELEUSES ET CHARGEURS SANS
OPÉRATEUR POUR UNE PÉRIODE DE 168 JOURS - SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Toromont Cat, une division de Toromont Industrie Ltée, 5001, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, pour la location de niveleuses et chargeurs sans opérateur pour une période de 168 jours pour un montant approximatif total de 1 684 047,84 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission reçue le 22 mars 2022, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)
02-31310-516	Déblaiement et enlèvement de neige - Location long terme machineries	1 684 047,84 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-407

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-18 POUR UN
MONTANT DE 405 368,35 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 AVRIL 2022 AU 4 MAI 2022**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-18 d'un montant de 405 368,35 \$ pour la période du 28 avril 2022 au 4 mai 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2022.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Avril 2022

CE-2022-408

RÈGLEMENT HORS COUR POUR LES GRIEFS POM-20-01 ET POM-21-14

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité la ratification de tout règlement hors cour pour lequel la perte financière ou la dépense excède 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement hors cour des griefs POM-20-01 et POM-21-14 s'avère au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau (APPG) afin de régler le litige les opposant, le tout selon les modalités prévues à l'acte de règlement.

Le directeur général par intérim, le directeur du Service de sécurité incendie et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'acte de règlement.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2022.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Vice-président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif